

LES RISQUES MAJEURS

Édité par la Commune de



Septembre 2008

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Fascicule à conserver

LE MOT DU PREFET

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques est un droit. Chaque citoyen doit connaître les dangers auxquels il est exposé, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics. Dans le domaine des risques majeurs, l'information est une condition essentielle pour que chacun acquière un comportement responsable face au risque.

Les missions d'information en matière de risques majeurs sont partagées entre le Préfet et le Maire.

Le Préfet élabore le DDRM (dossier départemental sur les risques majeurs), document de synthèse qui répertorie l'ensemble des risques naturels et technologiques du département ainsi que les communes concernées. Le DDRM présente également les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics pour en réduire les effets et donne, pour chaque risque, des conseils de comportement. Réactualisé en 2004, ce document est mis à disposition permanente du public et des élus dans toutes les mairies du département. Il est consultable sur le site Internet de la Préfecture à l'adresse suivante : <http://www.drome.pref.gouv.fr>

Je salue ici la démarche initiée par Monsieur le Maire d'ESPELUCHE qui, par l'élaboration de son DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) indique à ses administrés les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter sa commune. Ce document communal témoigne du souci constant des pouvoirs publics de répondre aux légitimes exigences de sécurité de nos concitoyens.



Henri MASSE

LE MOT DU MAIRE

QU'EST-CE-QUE LE RISQUE MAJEUR ?

Les différents types de **risques majeurs** auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en **deux grandes familles** :

- **Les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique.
- **Les risques technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques, de rupture de barrage, transport de matières dangereuses ...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

La commune d'Espeluche n'a pas connu récemment de catastrophe majeure due aux risques auxquels elle est exposée à savoir :

- **inondations** (débordements de cours d'eau)
- **transports de matières dangereuses** (réseau sous-terrain, départementale, A7)
- **séisme**

Mais nous sommes conscients qu'elle n'en est pas pour autant à l'abri.

*En outre, bien que notre commune soit située hors du périmètre dit « critique » des centrales **nucléaires** de Cruas-Meyssse et du Tricastin, il nous a toutefois semblé important de rappeler quelques consignes liées à ce risque.*

Afin que les pouvoirs publics puissent protéger efficacement les individus, l'information et la prévention sont indispensables, et c'est en quelque sorte l'enjeu de ce document.

*Le Maire
Louis MERLE*





NUMEROS UTILES



Où et Comment s'informer ?

En Mairie : 04.75.46.60.36.

Préfecture : 04.75.79.28.00.
(standard)

S.I.D.P.C. : 04.75.79.29.61.
(Défense, Protection Civile)

Répondeur Préfecture : 0.821.00.30.26.
(Crises, crues, météo)

Météo-France : 0.892.60.02.26.

D.D.E. (standard) : 04.75.79.75.79. (Valence)
(Dir. Dép. de l'Equip.) 04.75.00.79.50. (Montélimar)

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

D.D.A.S.S. : 04.75.79.70.00.

Urgences gaz : 04.75.51.37.37.

SPMR (pipeline): 04.75.57.40.40.

Radio France Bleu Drôme-Ardèche : 100.9 MHz

ATTENTION

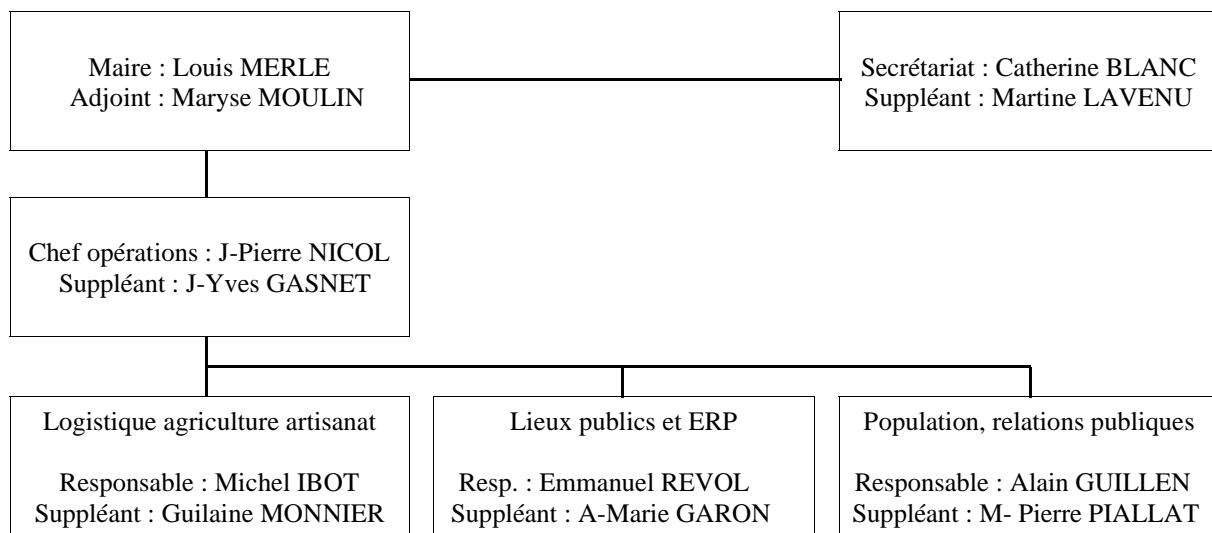
Pendant l'alerte, ne pas téléphoner, sauf urgence, pour ne pas encombrer les lignes.

MESURES D'URGENCES PRÉVUES

En cas d'évènements graves liés aux risques majeurs, une cellule de crise sera établie à la Mairie, Quartier la Guillaumière, Route d'Allan.

Tel : 04.75.46.60.36.

Fax : 04.75.46.60.33.



Alerte :

Le tocsin (cloches de l'église) sonnera l'alerte.

En cas de coupure d'électricité rendant ce moyen inutilisable, la population sera avertie par mégaphone.

Points de rassemblement et hébergement :

La salle des fêtes, l'école et le restaurant scolaire
(tous se trouvent au même endroit)

Evacuation :

En cas d'obligation d'évacuer, la population sera informée personnellement.

En prévision de celle-ci, préparer tous les papiers d'identité, livret de famille, chéquiers, cartes bancaires.

Préparer dans un sac : vêtements et chaussures de rechange, affaires de toilette et de nuit, médicaments indispensables.

N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.

Fermer les portes extérieures à clé.



LE RISQUE SEISME

Que doivent faire les habitants d'une zone à risques ?

L'alerte préventive n'étant pas réalisable, il importe de bien connaître les consignes de sécurité et de les respecter.

En cas de séisme, les services de secours, qui ressentiront les secousses sismiques en même temps que les populations touchées, procèderont le plus rapidement possible à la mise en oeuvre des moyens nécessaires pour leur venir en aide.



AVANT : Information, Prévention, Protection.

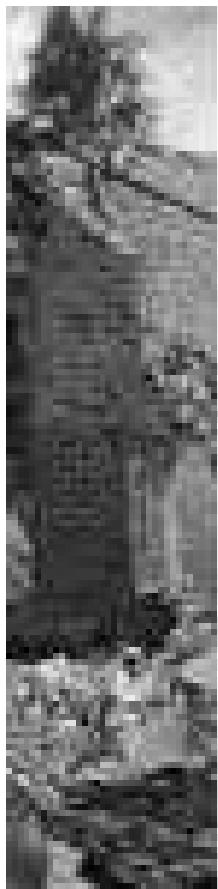
- Prendre connaissance des mesures de sauvegarde
- S'informer sur le risque, sa fréquence, son importance
- Privilégier les constructions parasismiques
- Repérer les points de coupure de gaz, eau et électricité
- Fixer les appareils et meubles lourds
- Eviter de placer les objets lourds sur des étagères
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri
- Avoir une réserve de piles pour lampes et radio
- Prévoir un téléphone portable ou fixe (qui fonctionne sans l'électricité)

PENDANT la première secousse : rester où l'on est.

A l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide. S'éloigner des fenêtres.

A l'extérieur : s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux et fils électriques) : à défaut, s'abriter sous un porche.

En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques. Ne pas descendre avant la fin de la secousse



APRES la première secousse : évacuer le plus vite possible

- Ne pas téléphoner (sauf urgence) afin de laisser le réseau libre pour les services de secours.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité.
- Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer.
- En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et prévenir les autorités.

Urgences gaz : 04.75.51.37.37.

- Evacuer le plus vite possible les bâtiments : il peut y avoir d'autres secousses (répliques).
- Ne pas toucher aux câbles tombés par terre.
- Ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées.
- Emporter les papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et une radio portative et des piles de rechange.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (marcher au milieu de la chaussée) .
- Se tenir informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio.

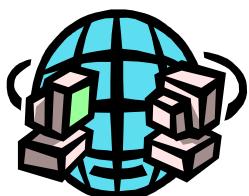
Où s'informer ?



Sur la réglementation en matière de construction parasismique et sur les D.T.U. (Document Technique Unifié) :

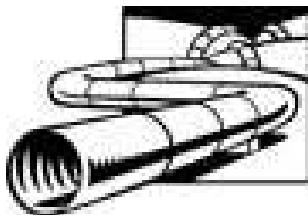
Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
4, Avenue du Recteur Poincaré
75782 PARIS Cedex 16

Standard : 01.40.50.28.28.



Par INTERNET

L'utilisation de mots clés tels que « risque sismique » ou encore « sismicité » dans les différents moteurs de recherche fait apparaître les adresses de nombreux sites.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

(camion-citerne, gazoduc, pipeline ...)

Quels sont les risques à Espeluche ?

La commune est à proximité, voire traversée par des axes routiers ou ferroviaires importants ou encore par des canalisations souterraines.

On recense sur Espeluche :

- L'autoroute A7.
- 3 routes Départementales.
- La ligne TGV Paris-Marseille.
- Le gazoduc.
- Le pipeline SPMR (Soc.Pétrol.Médit.Rhône).



A proximité de ces différents axes de **TMD (transport de matières dangereuses)**, il y a des Etablissements Recevant du Public (Mairie, Ecole ...) et de nombreux points sensibles comme des habitations, transformateurs EDF ...

Bien que l'expérience montre que les accidents TMD peuvent se produire en n'importe quel point d'une voie empruntée par ces transports ou ces canalisations, il semble opportun d'appliquer l'information préventive en priorité le long des axes supportant les grands flux de TMD et de destiner cette information aux habitants de proximité.



Ces axes de transport sont cartographiés en dernière page de ce document.

Que faire en cas d'accident TMD ?



AVANT :

Prendre connaissance des zones à risque.

PENDANT :

Si vous êtes témoin d'un accident TMD :

- Donner l'alerte (Sapeurs-Pompiers 18, Police ou Gendarmerie 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre éventuel de victimes, la nature du sinistre.
- Donner si possible le numéro du produit et le code du danger (informations figurant sur le panneau signalétique du camion).
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf s'il y a incendie ; s'éloigner.
- Si un nuage toxique s'approche, s'éloigner de sa trajectoire
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter la zone.
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.



Si vous êtes informé d'un sinistre :

- Se confiner.
- Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminée) et arrêter la ventilation.
- S'éloigner des portes et des fenêtres.
- Ne pas fumer.
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés).
- Ne pas téléphoner.
- Ecouter les informations sur France Bleu Drôme-Ardèche
- Ne sortir qu'en fin d'alerte (radio ou message).
- Aérer le local.



LE RISQUE INONDATION

Quels sont les risques d'inondation à Espeluche ?

Sur notre commune, les inondations sont engendrées par le ruissellement des eaux de pluie provenant des terrains les plus élevés ainsi que par le débordement des rivières et autres petits ruisseaux .

Sont principalement concernés les cours d'eau suivants :

La Citelle, le Jabron et le Merdary

La montée des eaux peut être rapide et le temps d'inondation peut être très court. Il s'agit d'un phénomène influencé par des évènements pluvieux importants. Ces inondations sont susceptibles de faire courir des risques aux personnes et d'entraîner des conséquences économiques dommageables.

Dans les zones à risque de notre commune, on ne trouve pas d'Etablissement Recevant du Public. Cependant, il existe des points sensibles comme certaines habitations, ou encore des portions de route départementale.

Les très fortes pluies de 1999, 2002 et 2003 ont été dévastatrices pour plusieurs habitations, pour les berges de nos rivières et certains chemins.

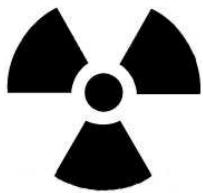
Que doivent faire les habitants d'une zone à risque ?

Dès l'alerte :

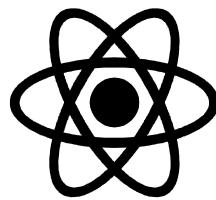
- Fermer portes et fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Commencer à déplacer les objets de valeur et les produits polluants
- Se tenir informé de l'évolution de la situation par radio ou en Mairie

Après :

- Aérer et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- S'assurer que l'eau du robinet est potable (en Mairie)
- Faire l'inventaire des dommages



LE RISQUE NUCLEAIRE



Quel est le risque à Espeluche ?

Notre commune est située en dehors du périmètre critique immédiat des Centres de Production Nucléaire de Tricastin et de Cruas-Meysse. Un accident majeur pourrait néanmoins nous affecter.

SUIVEZ ABSOLUMENT LES CONSIGNES CONCERNANT :

- l'irradiation
- la contamination
- la prise (ou non) d'iode stable
- la consommation de produits frais



En cas d'alerte :

- se mettre à l'abri, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées), arrêter la ventilation et les systèmes de climatisation.
- s'éloigner des portes et des fenêtres.
- ne pas chercher à rejoindre ses proches.
- ne pas téléphoner.
- ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuer.

Dès la fin de l'alerte :

- si l'on est obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée.
- se protéger, passer par une pièce tampon.
- se laver les parties apparentes du corps.
- changer de vêtements.

ESPELUCHE :

Les axes de TMD

